

prêts pour que ce régime d'entraide puisse se répéter si jamais la pollution suscite d'autres problèmes de ce genre.

J'espère qu'à l'avenir nous saurons prévoir et prévenir, mais on ne peut jamais en être sûr. La loi sur les pêcheries nous permettrait, une fois modifiée, d'avancer avec plus de certitude. Nous pourrions établir des lignes directrices, et grâce à un personnel et à une compétence accrus, nous pourrions contrôler les situations de ce genre et ne plus avoir à faire face à d'autres problèmes comme celui de la baie de Plaisance.

**M. Barnett:** Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé d'événements prévus. Peut-il nous dire en quelques mots ce qu'on a fait pour prévenir les risques de pollution que présentent les installations pétrolières qui, sauf erreur, sont en train d'être placées dans la région de la baie de Plaisance?

**L'hon. M. Davis:** Le ministère s'efforce de marcher de pair avec le développement industriel, de surveiller l'établissement de nouvelles mines, de nouvelles usines de transformation, de nouvelles industries manufacturières et de communiquer avec ces entreprises. Mais dans la plupart des cas—je dirais 99 p. 100—lorsqu'il s'agit de l'industrie de produits chimiques ou d'une grande exploitation minière, les sociétés s'adressent au ministère des Pêches et Forêts. Les biologistes, les gens en mesure d'évaluer les ressources marines sont ceux qui peuvent le mieux nous dire si l'effluent nuira aux poissons.

Le Conseil de recherches sur les pêcheries et d'autres hauts fonctionnaires du ministère peuvent dire si les eaux usées seront dommaçables ou non. La compagnie en cause demande ensuite à ses ingénieurs de concevoir le dispositif de traitement antipollution de manière qu'il réponde aux normes établies par nos biologistes. Cette procédure est plus ou moins suivie officieusement ou selon les circonstances, et cela est particulièrement vrai pour la Colombie-Britannique.

Aujourd'hui, aucune compagnie sensée, qui s'attend à déverser une substance toxique ou des eaux usées susceptibles d'endommager les poissons dans des eaux sur lesquelles nous avons une compétence directe, ne négligerait de s'adresser d'abord à nos fonctionnaires et de s'assurer que les substances qu'elle déversera probablement ne lui attireront pas une amende ni ne causeront des dommages graves aux poissons et aux autres formes de vie marine. Ce genre de communication se répand. Les compagnies le font, si vous voulez, par auto-défense, mais il y a là un élément nouveau. C'est une nouvelle tendance, une nouvelle sorte de liaison qui ne date que de

quelques années. Les sociétés n'ont pas l'habitude de venir exposer leurs problèmes au ministère des Pêches dans le but de faire ce qu'il convient. C'est fort bien, mais je persiste à croire qu'il nous faut une loi qui ait du mordant et un personnel plus nombreux, si nous voulons contrôler de façon plus efficace cet aspect de la pollution.

• (5.30 p.m.)

**M. Carter:** Monsieur l'Orateur, je me demande si je puis poser une question? Le ministre a déclaré, au cours de ses remarques, que son ministère n'avait pas les connaissances voulues pour prévenir cette pollution. Ne convient-ils pas, cependant, qu'à la lumière de l'expérience faite dans des usines similaires en Angleterre et dans une usine d'Ontario, le ministère aurait dû imposer des réglementations plus sévères afin d'éviter que le problème prenne l'ampleur qu'il a prise l'année dernière dans la baie de Plaisance?

**L'hon. M. Davis:** Le député a sans doute raison en ce sens que si le ministère avait su, il y a environ deux ans, lorsque l'Electric Reduction Company a présenté sa première demande, ce qu'il sait maintenant, il aurait insisté pour que l'effluent soit gardé dans l'usine. Je suis sûr qu'à l'avenir, lorsque les industries chimiques demanderont l'avis de nos experts, ceux-ci exigeront que tout effluent sortant de l'usine ait d'abord été rigoureusement traité et ne présente, autant que possible, aucun danger.

Il est facile de juger après coup, mais on a découvert, ces douze derniers mois, bon nombre de choses que l'on ignorait sur le fonctionnement des usines de phosphore. Nous avons examiné, tant au pays qu'à l'étranger, quelques cas où l'on avait fait preuve de négligence et il semble que personne ne se soit inquiété outre mesure des conséquences des effluents phosphoreux dans cette région. Maintenant, on s'en inquiète, comme on s'en préoccupera certainement à l'avenir, si l'on veut aménager une installation similaire ailleurs.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, vous avez été très indulgent et à juste titre, à mon avis, parce que le sujet qu'a soulevé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) et dont a traité le ministre débordé les problèmes de la baie de Plaisance et de l'Electric Reduction Company. Le ministre le reconnaît lui-même.

Comme il l'a dit, il est très commode de juger après coup, mais généralement parlant nous ne semblons pas tirer de notre expérience passée les leçons nécessaires sur les